



Rouyn-Noranda, le 22 juin 2022

Monsieur Benoit Charette, ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Par courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'intervention immédiate dans le dossier de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda en vue de la prochaine autorisation ministérielle pour Glencore fonderie Horne

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) vous interpelle, car nous constatons depuis les dernières semaines un consensus de plusieurs acteurs dans le dossier de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda. Le conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSSAT) et la Ville de Rouyn-Noranda ont émis une résolution pour demander au gouvernement d'agir rapidement. Également, le comité Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques (ARET) a interpellé le ministre de la Santé et des Services sociaux et le directeur par intérim de Santé publique. Même le secteur économique s'inquiète de la situation, car dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'enjeu de qualité de l'air est un frein à l'embauche de nouveaux employés qui pourraient s'installer à Rouyn-Noranda.

Les nouvelles données présentées en mai dernier par la direction de Santé publique du CISSSAT, qui s'ajoutent aux résultats des deux études de biosurveillance de 2018 et 2019, sont très préoccupantes et indiquent qu'à Rouyn-Noranda, et en particulier dans certains quartiers plus exposés, par rapport au reste du Québec :

- l'espérance de vie est significativement réduite;
- l'incidence du cancer du poumon et le pourcentage de la population ayant une maladie pulmonaire obstructive chronique sont plus élevés;
- la proportion de naissances de faible poids est significativement plus élevée ainsi que la proportion des naissances ayant un retard de croissance intra-utérine.

La situation est d'autant plus troublante avec la nouvelle dévoilée cette semaine par Radio Canada. Le CREAT se désolé d'apprendre qu'une partie de ces données auraient été cachées du public depuis 2019, à la demande de l'ancien directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda (incidence du cancer du poumon).

Qu'est-ce qui distingue Rouyn-Noranda du reste du Québec ? La présence d'une industrie, la fonderie Horne, et ses rejets atmosphériques. Même si la prudence est de mise entre les liens de cause à effet, la pollution atmosphérique est responsable de nombreux problèmes de santé et de décès dans le monde, c'est un constat. Vivre dans un environnement sain est un droit auquel tout citoyen devrait pouvoir jouir. Au Québec, la Loi sur le développement durable compte parmi ses 16 principes la santé et la qualité de vie. C'est donc un devoir moral et légal de l'État de prendre soin de sa population, et en particulier des enfants et des générations futures. La situation à Rouyn-Noranda est inacceptable et cela ne peut plus durer. Il faut mettre des balises plus strictes pour la santé de la population. Les enfants devraient pouvoir jouer dehors sans risquer d'être contaminés par un mélange inquiétant de métaux lourds.

Déjà en 2017, lors de la consultation publique du renouvellement d'attestation d'assainissement de Glencore Fonderie Horne, le CREAT soulevait des préoccupations et des questions à l'attention de la direction régionale du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Nous demandions des justifications au MELCC qui autorisait :

- un seuil moyen annuel de 200 ng/m³ dans la première attestation d'assainissement (2007), soit 66 fois plus élevé que le critère du RAA de 3 ng/m³;
- et un seuil moyen annuel de 100 ng/m³ dans le renouvellement d'attestation d'assainissement de 2017, encore 33 fois plus élevée que le critère du RAA de 3 ng/m³.

Malgré les réponses reçues, nous étions insatisfaits, car celles-ci étaient incomplètes et imprécises. À noter que seul le CREAT avait participé à cette consultation, qui était passée inaperçue, car en plein été, peu publicisée et avec un accès limité à la documentation. Tout pour décourager les principaux intéressés et impactés, les citoyens !

C'est cette année qu'arrive à échéance l'attestation d'assainissement 2017-2022. Même si la direction régionale du MELCC tente de nous rassurer en disant que Glencore fonderie Horne continuera de respecter les seuils actuels dans l'attente du renouvellement, cela n'est pas suffisant. En effet, en 2017, le MELCC aurait dû émettre la 3^e attestation d'assainissement au lieu de la 2^e. Et là, en 2022, c'est la 4^e qui devrait être émise et non la 3^e. Tous ces retards font en sorte que les seuils n'ont pas été resserrés plus tôt. En 2004, un groupe de travail tripartite (MENV, INSPQ, MSSS) coordonné par votre Ministère suggérait, dans un avis, que le MELCC exige à la Fonderie Horne de diminuer ses émissions de telle sorte que les concentrations d'arsenic dans le quartier Notre-Dame atteignent une concentration moyenne sous 10 ng/m³ d'ici 18 mois. L'avis suggérait également d'exiger la présentation d'un plan d'intervention qui devra comprendre les moyens à mettre en œuvre et les échéanciers pour atteindre un objectif de 3 ng/m³ dans le quartier Notre-Dame. Cela fait 18 ans que nous faisons face à un laxisme du gouvernement et c'est inacceptable ! De plus, malgré l'intervention du comité interministériel dans le dossier, les concentrations d'arsenic n'ont pas significativement diminué, car elles fluctuent d'une année à l'autre, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, depuis 2005 à aujourd'hui. La tendance n'est pas rassurante.

Le constat est le même pour d'autres métaux lourds. En effet, en 2020, et ce, pour toute la province de Québec selon l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), 97,8 % de tout l'arsenic, 89,9 % de tout le plomb, 43,1 % de tout le cadmium et 60 % de tout le nickel sont émis à Rouyn-

Noranda¹. Certains de ces contaminants sont des cancérigènes du poumon reconnus (arsenic, cadmium et nickel) et ils seraient la cause de plusieurs problèmes de santé des populations, dont des effets neurodéveloppementaux chez le fœtus et l'enfant (arsenic, plomb et cadmium).

Il est temps de réduire significativement l'exposition de la population de Rouyn-Noranda à ce cocktail de contaminants. Le gouvernement est en droit d'imposer un arrêt temporaire des opérations de la fonderie pour lui laisser le temps de mettre en place des actions qui permettront d'atteindre ces cibles. La santé devrait primer sur l'économie à l'heure actuelle.

Recommandation

Le CREAT recommande au gouvernement de fixer le seuil de 3 ng/m³ pour l'arsenic dans le quartier Notre-Dame dans la prochaine attestation d'assainissement (autorisation ministérielle depuis 2018). Une cible intérimaire de 10 ng/m³ d'ici 18 mois devrait être imposée. De plus, il serait nécessaire que le MELCC ajoute des cibles de réduction pour l'ensemble des métaux d'importance et qu'il s'intéresse aussi à documenter la multitude de métaux qui se retrouvent dans le matériel électronique.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente d'une réponse et d'actions de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Jacinthe Châteaupert

M^{me} Jacinthe Châteaupert
Présidente du CREAT

c.c. M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des services sociaux
M^{me} Marie-Claude Verreault, conseillère politique du cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M^{me} Diane Dallaire, mairesse de la Ville de Rouyn-Noranda
M^{me} Caroline Roy, PDG du Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
M. Stéphane Trépanier, directeur par intérim de la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue
M^{me} Nicole Desgagnés, responsable des communications du comité ARET
M. Martin Vaillancourt, directeur général du RNCREQ
Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

¹ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/inventaire-national-rejets-polluants/outils-ressources-donnees/explorerdonnees.html> (consulté le 21 juin 2022)

255, avenue Principale, bureau 109 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7G9

Téléphone : 819 762-5770 | Site internet : www.creat08.ca